

COMMUNE DE MOLLAU

PROCES-VERBAL DES DELIBERATIONS

DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 30 janvier 2015

Sous la présidence de M. NICKLER Raymond, Maire

Nombre de Conseillers élus : 11

Nombre de Conseillers en exercice : 10

Nombre de Conseillers présents : 08

Mmes Laetitia HOLTZ, Claudine ARNOLD et Hélène VERBEECK

MM. Yves KLEIN, Daniel ISENSCHMID, Olivier ROMINGER et Ludovic JOSYFYSZYN

Absents excusés : Sophie DI LENARDO donnant procuration à Yves KLEIN
Frédéric CAQUEL donnant procuration à Olivier ROMINGER

Assistait également à la séance Mme Katia ILTIS, Adjoint Administratif.

L'ordre du jour était le suivant :

- Désignation du secrétaire de séance
- Approbation du PV du 16.01.2015
- Acquisition d'un tracteur
- Tarifs des concessions de cimetière

N° 1 - Désignation du secrétaire de séance

Le Conseil désigne unanimement M. Hélène VERBEECK en qualité de secrétaire de séance.

N° 2 - Approbation du PV du 16.01.2015

Ce procès-verbal, dont copies conformes ont été adressées à tous les Conseillers, est approuvé à l'unanimité.

N° 3 - Acquisition d'un tracteur

Le Maire rappelle que lors de la séance du 17 octobre 2014, le Conseil l'avait autorisé à entreprendre des recherches pour le remplacement du tracteur communal.

Des devis ont été demandés auprès des ETS MULLER, BALTHAZARD et AGRICOM. La proposition qui conviendrait le mieux à nos besoins est le devis des ETS BALTHAZARD d'Orbey comprenant un tracteur de marque Lindner Type Lintrac 90, garanti 2 ans pièces et main d'œuvre et un treuil électrohydraulique de marque AMR Type TRH 55 pour un montant de 77 425.00 €. En effet, le tracteur proposé est un modèle compact et son encombrement est plus adapté à son utilisation en forêt et dans les rues du village pour le déneigement. Le montant de la reprise du tracteur Deutz s'élève à 10 000.00 €.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré :

ACCEPTE l'acquisition du tracteur, garanti 2 ans pièces et main d'œuvre, et du treuil selon le devis présenté par les ETS BALTHAZARD, pour un montant de 77 425.00 €.

PREND note que la reprise du tracteur Deutz s'élève à 10 000.00 €.

DIT que les crédits nécessaires à la dépense sont prévus au Budget Forêt 2015.

AUTORISE Monsieur le Maire à signer tous les documents nécessaires à la mise en œuvre de la présente délibération.

N° 4 - Tarifs des concessions de cimetière

Après en avoir délibéré, le conseil municipal à l'unanimité,

FIXE la durée et le tarif suivant à compter du 1^{er} janvier 2015 :

	Superficie	15 ans	30 ans
Tombe simple	2m ²	60.00 €	120.00 €
Tombe double	4m ²	120.00 €	240.00 €
Tombe triple	6m ²	180.00 €	360.00 €
Tombe quadruple	8m ²	240.00 €	480.00 €
Tombe sextuple	12m ²	360.00 €	720.00 €

Ces tarifs seront réduits de moitié lorsqu'un « Mort pour la France »
a été inhumé dans la tombe.

DIVERS ET COMMUNICATIONS

- Présentation du budget 2015

Le Maire présente le projet du budget primitif 2015 Communal et Forêt.

- Invitation Kirchacker

Le Maire donne lecture d'un courrier d'invitation à participer au Bal de carnaval du Kirchacker qui aura lieu le 14 février 2015 au chalet de l'étang de pêche.

- Invitation Club Vosgien

Le Maire donne lecture d'un courrier d'invitation à une conférence-débat qui aura lieu le 6 février 2015 au CAP.

- Prochain Conseil Municipal : 27/02/2015

Clôture de la séance à 23h00.